

Séance plénière COGEPOMI Corse

28 septembre 2023





**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL de
CORSE

Ordre du jour





14.00 Séance d'installation du COGEPOMI

Validation du projet de règlement intérieur

14.30 Lancement des travaux du PLAGEPOMI

Objectifs d'un PLAGEPOMI – Enjeux en Corse

15.00 Travaux du PLAGEPOMI

Synthèse des connaissances menée par l'association MRM

15.30 Présentation des travaux MRM 2023 et prévisionnel 2024

Réalisation 2023 – Prévisionnel 2024

16.00 Temps d'échange

Expression de besoins de données complémentaires éventuelles (pêche professionnelle, données lagunes...)

16.30 Avancement du PARCE

16.45 Proposition calendrier prévisionnel de travail

Installation du COGEPOMI

Comité de gestion des poissons migrateurs



- * Instance de concertation réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de ces espèces
- * **Arrêté préfectoral du 25 mars 2022** : composition du COGEPOMI Corse définie conformément à l'article R.436-39 du code de l'environnement (CE) et à l'arrêté du 29/07/2016 (composition → diapo suivante)
- * Durée du mandat : **6 ans**

Installation du COGEPOMI

COGEPOMI : Gouvernance (cadre très contraint des articles R436.47 à 57 du CE)

CONSULTATIFS

Délégué OFB
Représentant IFREMER
AERMC
MRM
+ toutes personnes qualifiées

DELIBERATIFS

Représentants Etat

DREAL (secrétaire)
DIRM
DMLC
DDT 2B - DDT 2A

Représentants Assemblée de Corse

François SORBA
Pierre GHIONGA

Représentant des pêcheurs amateurs (Fédération de pêche)

Antoine BATTISTINI

Représentants pêcheurs professionnels (CRPEM)

Jean Louis GUAITELLA
Laurent BRIANCON
Daniel DEFUSCO
Louis TARALLO

Représentant des propriétaires riverain (CLRL)

Michel MURACCIOLE

Installation du COGEPOMI (suite)

Principale mission

- ⊙ Elaborer un plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) – Article R.436-46 du CE



Autres missions (article R436-45 du CE)

- ⊙ Suivre l'application du plan et recueillir tous les éléments utiles à son adaptation ou à son amélioration ;
- ⊙ Formuler à l'intention des pêcheurs de poissons migrateurs les recommandations nécessaires à la mise en œuvre du plan, et notamment celles relatives à son financement ;
- ⊙ Recommander aux détenteurs de droits de pêche et aux pêcheurs maritimes **les programmes techniques de restauration de populations de poissons migrateurs et de leurs habitats adaptés aux plans de gestion, ainsi que les modalités de financement appropriées** ;
- ⊙ Définir et mettre en œuvre des plans de prévention des infractions à la présente section ;
- ⊙ Proposer au préfet de région compétent en matière de pêche maritime l'application de mesures appropriées au-delà des limites transversales de la mer dans tous les cas où ces mesures seraient nécessaires à une gestion équilibrée des poissons migrateurs ;
- ⊙ **Donner un avis** sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin et sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux des groupements de sous-bassins ou des sous-bassins de sa circonscription

Projet de règlement intérieur du COGEPOMI



Présentation du document pour validation

01

COMMISSION TECHNIQUE

- Préparer les travaux du COGEPOMI
- Proposer la constitution de GTs

Composition :

Membres du secrétariat technique
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)
Electricité de France (EDF)
Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC)
Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia
Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio
Université de Corse
Union des fédérations de pêche Rhône-Méditerranée et Corse
Fédération nationale de la petite hydroélectricité
Stella Mare
CPIE Centre Corse
Association Tavignano vivu
Parc naturel régional de Corse
Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate
MNHN

Proposition : possibilité aux membres du COGEPOMI de délibérer de façon dématérialisée

02

SECRETARIAT TECHNIQUE

- Préparer les travaux du COGEPOMI
- Veiller à l'atteinte des objectifs et plannings fixés par le COGEPOMI

Composition :

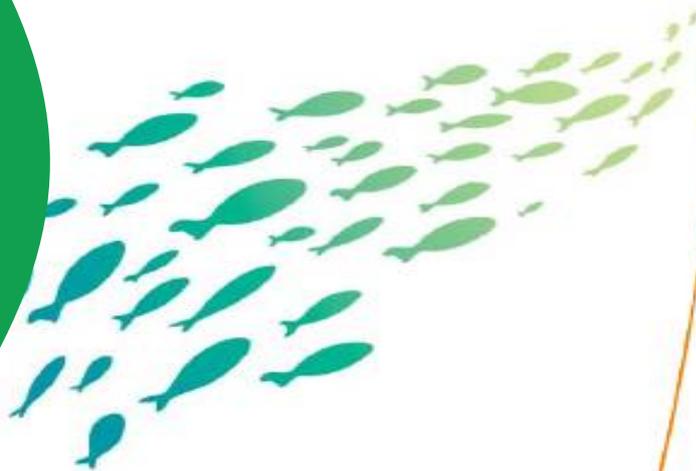
DREAL
AERMC
OFB
MRM
Fédération de Corse pour la pêche et protection des milieux
CDC-OEC (y/c PRLM)

Vote des membres

VOTE DES MEMBRES

Règlement
Intérieur

Comité de gestion des
poissons migrateurs
Bassin de Corse
PROJET



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Corse



Lancement des travaux du PLAGEPOMI

Objectif : préservation et reconquête durable des populations de poissons migrateurs amphihalins

- * Les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces poissons ;
- * Les modalités d'estimation des stocks et d'estimation de la quantité qui peut être pêchée chaque année ;
- * Les plans d'alevinage et les programmes de soutien des effectifs ;
- * Les conditions dans lesquelles sont fixées les périodes d'ouverture de la pêche ;
- * Les modalités de la limitation éventuelle des pêches, qui peuvent être adaptées en fonction des caractéristiques propres à la pêche professionnelle et à la pêche de loisir ;
- * Les conditions dans lesquelles sont délivrés et tenus les carnets de pêche, sous réserve des dispositions de l'article R.436-64 du CE

Réglementation nationale et européenne : jugées suffisantes au regard des pressions de pêche ?

✓ Durée

6 ans – lien fonctionnel avec le SDAGE

✓ Espèces cibles → 2 (voire 3 ?)

- * L'anguille européenne (*Anguilla anguilla*), thalassotoque
- * L'alose feinte de Méditerranée (*Alosa fallax rhodanensis*), potamotoque
- * Lamproie marine ?



Fig 7 : Observation d'une Lamproie marine accrochée à la coque d'un bateau

Lancement des travaux du PLAGEPOMI (suite)

Historique de la démarche

PLAGEPOMI RM & CORSE 1995-1999, puis 2004-2008 → plan d'actions

- * Etude sur la connaissance des paramètres de la dynamique CSP / MRM / feinte des populations d'aloses sur un ou deux bassins versants ateliers qui CNRS / INRA / pourraient être l'Ardèche et le Tavignano (Corse) + potentialités Golo
- * APS et APD des ouvrages de franchissement sur le Golo (Alose, Anguille)
- * Etudier le gain écologique de l'extension de la migration de l'anguille sur le Golo
- * Restaurer la circulation piscicole sur le Tavignano (microcentrale de Cardiccia)

Bilan

Intitulé	Actions	Réalisées	En cours	Réalisées partiellement	Pertinence	Non réalisées	% Avancement
Etude Connaissance Générale	14	6	3	0	1	4	71,43%
Etude Technique	18	10	4	2	0	2	88,89%
Travaux	38	5	1	5	2	24	36,84%
Etude Suivi	18	5	1	2	5	5	72,22%
Communication	25	19	1	0	5	0	100,00%
Coordination	3	2	0	0	0	1	66,67%
Total	116	47	10	9	13	36	68,97%
% Avancement		40,52%	8,62%	7,76%	11,21%	31,03%	

Entre 2008 et 2020

- * Nombreuses études sur la détection de l'alose, les potentialités de frayères, l'état sanitaire des populations d'anguille et leurs conditions de migration (MNHN, AFB/OFB, MRM, Université de Corse...)



Historique de la démarche (suite)

2019



2019

Participation de la DREAL aux Journées MRM « Poissons migrateurs en Rhône Méditerranée »
Synthèse du colloque régional

2021

Présentation au Comité de Bassin du Programme de priorisation des actions de restauration de la continuité écologique en Corse

2021

Répartition régionale des ouvrages

Niveau de priorité	Nombre d'ouvrages	Taux
Priorité 1	22	35 %
Priorité 2	9	14 %
Priorité 3	6	10 %
Conforme	26	41 %

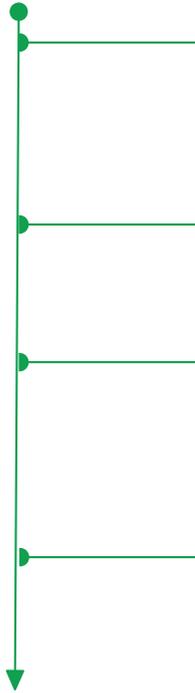
Ventilation départementale (en nombre d'ouvrages)

Département	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Conforme	Total
Corse-du-Sud	7	5	3	11	26
Haute-Corse	15	4	3	15	37
Total	22	9	6	26	63



Historique de la démarche (suite)

2021



2021-2022

Relance de la démarche PLAGEPOMI, initiative DREAL et AERMC. Financement DREAL d'une « synthèse des connaissances amphihalins en Corse et préconisations d'actions » pour servir de base de travail au futur PLAGEPOMI

25 mars 2022

Arrêté préfectoral de composition du COGEPOMI

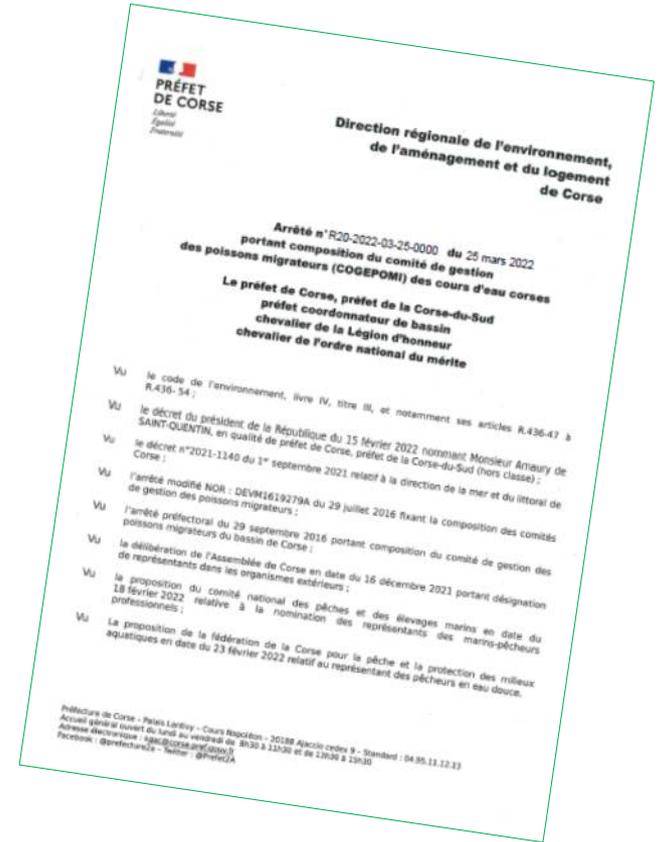
Fin 2022-début 2023

Financement AERMC-DREAL d'une série d'actions de connaissance « sans regret » pour permettre au COGEPOMI de disposer rapidement de nouvelles données. Démarrage en mai 2023 (voir plus loin)

30 mai 2023

Réunion du secrétariat technique du COGEPOMI – Présentation de la démarche et des premiers travaux préalables à l'élaboration d'un PLAGEPOMI – Préparation séance plénière COGEPOMI

2023

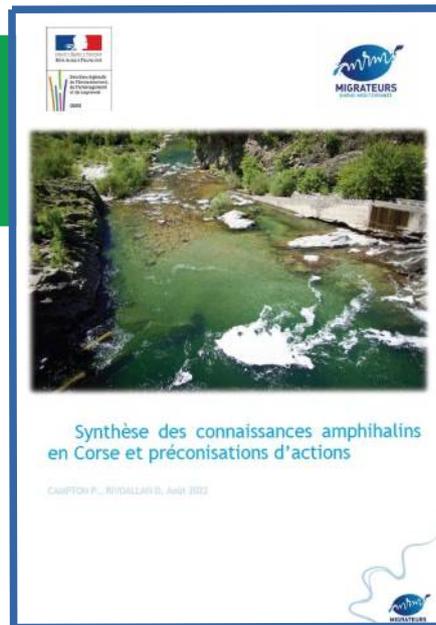


2021
2022

Synthèse des connaissances menée par MRM

Travaux MRM 2023

- Identification des cours d'eau côtiers fréquentés par l'alose, en utilisant l'ADNE (10 prélèvements programmés fin mai début juin 2023) : production d'un rapport et de données SIG ;
- Localisation des habitats favorables à la reproduction des aloses prioritairement sur le Golo et le Fium'Orbo, selon méthodologie utilisée sur le bassin RM : production d'un rapport et de données SIG ;
- Evaluation de la population d'aloses sur le Golo et le Fium'Orbo : prospections visuelles de l'amont vers l'aval depuis les berges et plongées dérivantes selon les sites : production d'un rapport et de données SIG ;
- Actualisation des connaissances relatives à la circulation des anguilles : expertises de l'évolution des obstacles à la continuité écologique, prise en compte des données des études GEMAPI : production d'un rapport et de données SIG ;
- Elaboration en 2023, d'une stratégie de suivis sur des cours d'eau à enjeux pour chaque espèce cible (alose, anguille, lamproie) et proposition d'un dispositif de suivi selon les moyens disponibles ;
- Contribution à la construction du PLAGEPOMI et à l'animation du COGEPOMI de Corse : participation aux réunions des instances (COGEPOMI, secrétariat technique, instance de suivis des poissons migrateurs), y compris aux réunions préparatoires.



Travaux MRM envisagés en 2024



- ④ **Reconduction des prospections dédiées à l'alose** : prélèvement ADNe + prospections visuelles par plongées dérivantes ;
- ④ **Continuité anguille** : action spécifique sur les lagunes Corse → travail avec gestionnaires complété par repérages terrain (référencement ouvrages / élaboration de fiches lagunes définissant les enjeux migrateurs) et/ou actualisation terrain de l'expertise franchissabilité d'ouvrages en cours d'eau ;
- ④ **Rédaction du PLAGEPOMI** : organisation d'ateliers de travail partenariaux pour confirmer et compléter les besoins et connaissance ;
- ④ **Diagnostic préalable à la reconquête du Tavignano par les poissons migrateurs** :
 - * Pour l'alose : application du protocole simplifié de notation de la qualité de frayères jusqu'à Corte ;
 - * Pour l'anguille : repérage de stations potentielles de pêches électriques « spécifiques anguilletes » sur l'ensemble du bassin versant Tavignano en vue d'échantillonnages avant travaux.

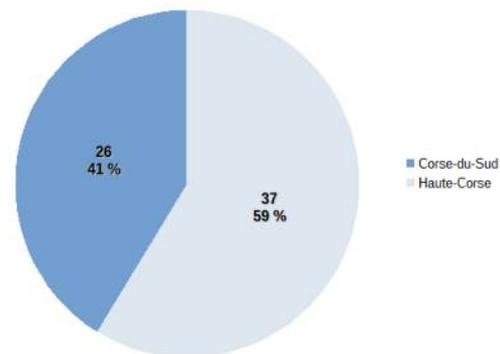
Temps d'échange

Besoins de données supplémentaires
(pêche professionnelle, données
lagunes...)?

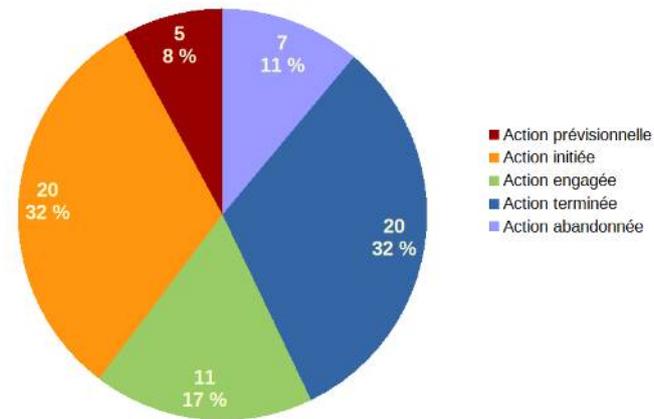


Avancement du plan d'action pour la restauration de la continuité écologique (PARCE)

Nombre d'ouvrages du PARCE par département



Etat d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique à fin 2022



Avancement	Nbre d'actions	Taux avancement
Prévisionnelle	5	8 %
Initiée	20	32 %
Engagée	11	17 %
Terminée	20	32 %
Abandonnée	7	11 %
TOTAL	63	

Calendrier prévisionnel de travail

2022



1^{er} semestre 2023

1 – Mise en place secrétariat technique et COGEPOMI



Janvier 2022 à avril 2024

2 – Travaux sur l'élaboration du PLAGEPOMI

- Proposition d'ateliers / GT thématiques :
 - Gestion des pêches
 - Gestion des embouchures et lagunes
 - Suivi des espèces
- Poursuite des travaux sur la connaissance

Dates et modalités de pilotage à définir



1^{er} semestre 2024

3 – Validation par le COGEPOMI

1^{er} semestre 2024

4 - Présentation au Comité de Bassin



Durant 1 mois, après les étapes 3 et 4

5 – Consultation du public



Septembre-octobre 2024

6 – Retour consultation du public et réponses –
Présentation en Comité de Bassin



Avant fin 2024

7 – Approbation par le préfet coordonnateur de bassin

Fin 2024





**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL de
CORSE



**MERCI POUR
VOTRE ÉCOUTE**